

Contrat de communication

Pour travailler tranquillement dans un climat de confiance

- Le respect d'une **confidentialité** fondée sur l'anonymat des situations.
- La **non-contrainte**, pour chaque participant, à présenter ou à s'exprimer sur une situation. Tout exposant est **volontaire** pour présenter une situation ; à l'inverse, le **silence** d'une personne est considéré comme un travail intérieur auquel nul ne cherchera à avoir accès.
- Une démarche avant tout **compréhensive** et **bienveillante** par rapport à la situation présentée dans laquelle on évite d'exprimer des jugements de valeur.
- La **gestion par chacun de son degré d'investissement personnel** dans la présentation et l'analyse de la situation, situation qui doit toujours avoir un **caractère professionnel**.